

## Motion des élus concernant la fermeture de deux classes au collège Félix Leclerc de Longny-les-Villages.

Le 6 juillet 2020

Les élus de la communauté de communes des Hauts du Perche ont appris avec un grand regret la récente décision de suppression d'une classe de 6<sup>ème</sup> au collège Félix Leclerc de Longny-les-Villages, cela faisant suite à une décision prise au printemps de fermer une classe de 3<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine.

Le collège de Longny au Perche (commune nouvelle de Longny-les-Villages) disposait depuis de nombreuses années de 8 classes, soit de 2 classes par niveau.

Dans ce collège, les élèves scolarisés s'y sentent bien et disposent d'une aide personnalisée grâce au fait que ce soit une petite structure. L'équipe enseignante est dynamique et compétente et propose de nombreux projets pour le bien et l'ambition de chaque élève.

En décembre 2018, les élus communautaires avaient voté une délibération afin que toutes les écoles du territoire de l'intercommunalité soient rattachées au collège de Longny au Perche.

En effet, l'école de Randonnai était rattachée à l'Aigle et l'école de Tourouvre était rattachée à Mortagne au Perche.

Cette décision des élus avait pour but de maintenir un nombre d'élèves dans notre collège, mais aussi de donner une certaine cohésion à notre territoire.

Cette délibération a été transmise aux services concernés mais n'a pas eu de réponse favorable (ni de retour négatif d'ailleurs).

Au printemps, la décision de fermer une classe de 3<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine a déjà inquiété les élus mais la décision récente de fermer également une classe de 6<sup>ème</sup> en septembre les a laissés stupéfaits et de nombreuses questions se posent.

- Pourquoi la délibération de 2018 n'a pas été prise en considération ?
- Pourquoi plusieurs dérogations ont-elles été refusées ?
- Après cette période difficile de confinement et de retour à l'école, comment expliquer aux familles que les élèves seront dans de bonnes conditions en travaillant dans des classes à 28 élèves ?
- Pourquoi un élève scolarisé en CM2 à l'école de Longny au Perche et habitant à Moussonvilliers (commune nouvelle de Charencey) est le seul de son groupe qui ne pourra pas aller au collège de Longny et sera obligé d'aller à l'Aigle ?

Il faut d'ailleurs savoir que les élèves de Moussonvilliers ont toujours été scolarisés au collège de Longny, (notamment le frère de cet élève, il y a quelques années); d'ailleurs le transport scolaire est assuré de Moussonvilliers pour Longny mais pas de Moussonvilliers vers L'Aigle.

Comment la maman qui est seule et qui a un handicap fera pour emmener son enfant à l'école ?

En cette fin d'année, les élus ont pu communiquer avec les parents et il s'avère que les familles habitant à Tourouvre souhaiteraient également que leurs enfants soient scolarisés au collège de Longny plutôt qu'au collège de Mortagne pour des raisons pratiques, d'unité de territoire mais aussi car le collège de Longny est une petite structure alors que le collège de Mortagne devient presque saturé.

Sur 19 élèves de Tourouvre qui passent en 6<sup>ème</sup>, 15 vont à Mortagne, 1 seul à Longny (dérogation de fratrie) et 3 dans d'autres établissements, notamment dans le privé.

De plus, ces dernières semaines les agences immobilières sont débordées, de nombreuses personnes souhaitent s'installer sur notre territoire. Des achats de biens immobiliers ont déjà été effectués, ce qui veut dire que de nouvelles familles vont venir s'installer sur notre territoire à la rentrée prochaine ou à l'automne. Comment le collège et l'inspection académique feront-ils si des élèves souhaitent s'inscrire en 6<sup>ème</sup> alors qu'il n'y aura plus de place disponible ?

Pour finir, ces décisions, au-delà des incompréhensions qu'elles suscitent, mettent en péril l'avenir d'une offre d'accueil des enfants scolarisés en secondaire sur notre territoire et de manière plus générale l'offre d'un service d'accueil de proximité pour les enfants des Hauts du Perche. Cela va aussi à l'encontre de tous les efforts que les collectivités des Hauts du Perche entreprennent afin de contribuer au développement économique de nos communes, en rendant notre territoire attractif et en offrant une qualité de vie aux habitants et aux nouveaux arrivants.

Les élus souhaiteraient donc qu'une réelle réflexion soit menée, pour que d'une part les deux classes de 6<sup>ème</sup> soient conservées à la rentrée prochaine et d'autre part pour que la carte de rattachement soit revue, en concertation avec le département et la région.

Le Président de la COC des Hauts du Perche  
Emmanuel LE SECC



Secrétaire de l'Ons Vieux Séguin



Conseillère Régionale de Normandie



Guy Montheil



Counciller Départemental  
Canton de Tournouze

Jean-Vincent du LAC



Christian BAILLIF

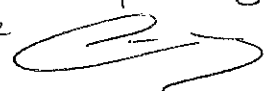


Maire Délégué de Longny au Perche  
Commune de Longny les villages.

Maire de Longny les villages

Danièle LALAOUNIS-Chantelouby  
Boffroy-Longny-les-villages

Les élus.  
Pascal COUDRAY  
Vice président en charge de la  
scolaire



Député de l'Ons Vénérable Longny



F. Bivier Maire de Tournouze



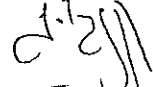
JY NAÏL Maire délégué

Neuilly s/ Eure

F. Poirier pour la Senatrice  
N. Goulet

Pascal Houllé Maire de Longny  
Monsieur Poirier

Mrs. Claude Jusserand  
Maire de Chorocey



Jean-Jacques BOUTIER

Maire délégué de

Randonnai